

Conditions générales (CG) pour la formation ADEFA (enseignant·e·s d'allemand langue seconde)

Inscription

L'inscription se fait en ligne sur www.ecap.ch ou, sur demande, via le formulaire d'inscription envoyé par e-mail. Si les conditions d'admission sont remplies, les personnes inscrites reçoivent une convention de formation. Une fois le contrat de formation signé et renvoyé, l'inscription devient définitive et contraignante, et les conditions générales suivantes sont acceptées.

Informations et conseils

Les renseignements et les conseils sur les offres de formation de l'ECAP, ainsi que l'accompagnement pédagogique lié à la formation ADEFA, sont gratuits.

Annulation de l'inscription et interruption de la formation

Une désinscription doit se faire par écrit.

Une annulation de l'inscription est possible sans frais jusqu'à 30 jours calendaires avant le début de la formation. En cas d'annulation plus tardive, des frais administratifs de 600,00 CHF seront facturés.

En cas de retrait après le début de la formation, 50 % des frais de formation sont dus. Si le retrait a lieu après la troisième semaine de cours, la totalité des frais de formation sera facturée.

Si le départ est dû à des raisons imputables à l'ECAP, les participant·e·s n'auront aucun frais à payer.

Absences

En cas de maladie prolongée (sur présentation d'un certificat médical) ou d'autres absences justifiées et indépendantes de votre volonté (par ex. décès dans la famille proche), les jours de cours manqués peuvent être rattrapés lors de la formation suivante.

Si le taux de présence minimum requis de deux tiers n'est pas atteint, il faudra suivre à nouveau toute la formation.

En cas d'absences, il n'y a pas de droit à une réduction ou à un remboursement des frais de formation.

Déroulement de la formation

Si le nombre de participant·e·s est insuffisant, ECAP se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard 7 jours avant le début. Dans ce cas, les frais de formation déjà payés seront intégralement remboursés.

Si les cours en présentiel ne peuvent pas avoir lieu pour cause de force majeure ou de dispositions officielles, ECAP est en droit de poursuivre la formation sous une forme numérique adaptée (enseignement à distance).

Exclusion de la formation

ECAP se réserve le droit d'exclure des participant·e·s de la formation pour des raisons graves. Dans ce cas, les frais de formation dus ou déjà payés ne seront pas remboursés.

Certificat FSEA, attestations de modules fide et attestation de participation

Les participant·e·s qui réussissent toutes les évaluations de compétences et affichent un taux de présence d'au moins 80 % recevront le certificat FSEA de formateur/formatrice.

Pour obtenir les attestations de modules fide, il faut réussir les évaluations de compétences et avoir un taux de présence d'au moins 90 %.

Les participant·e·s qui remplissent la condition de présence d'au moins 90 % mais qui ne réussissent pas l'évaluation de compétences peuvent, s'ils le souhaitent, recevoir une attestation de participation indiquant la durée de la formation et les contenus pédagogiques.